

**8. Domaines de compétences par thèmes**  
**8.9. Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

**DECIDE**

**Article 1 :** La Ville de Denain accueillera au Théâtre de Denain en coréalisation avec différents partenaires les spectacles énumérés, ci-après. Lesdits partenaires percevront les recettes de billetteries respectives à chaque date. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements :

**- Samedi 21 octobre 2023 à 20h00 : « EPINARDS, PORTE-JARRETTES ET JACUZZI »**

Spectacle proposé par la société « **LA BELLE HISTOIRE** » située au 1 avenue de la créativité - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 10 et 6 € (*hors marge revendeurs*).

**- Dimanche 22 octobre 2023 à 16h30 : « Daniel GUICHARD ».**

Spectacle proposé par la société « **DG PROD** » située au 17 Avenue du 11 Novembre, BP 10 - 34410 SAUVIAN. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 35 € (*hors marge revendeurs*).

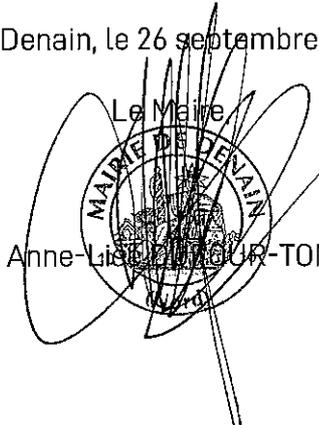
**- Vendredi 27 octobre 2023 à 20h00 : « JEAN MARIE BIGARD ».**

Spectacle proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann - 59 000 LILLE. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 46€ (*hors marge revendeurs*).

**Article 2 :** Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Denain, le 26 septembre 2023.

Le Maire  
  
Anne-Lise MAIGOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....